



DEPARTEMENT
De l'AIN

CANTON DE
NANTUA

COMMUNE de
MARTIGNAT

REPUBLIQUE FRANCAISE- Liberté- Egalité-Fraternité

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 SEPTEMBRE 2021**

Sous la présidence de Monsieur Julien ISSARTEL - Maire

Membres Présents :

Mmes et MM. Julien ISSARTEL, Monique BEVAND, Patrick BERSET, Anne-Lise BONAZ, Paulo CARRICO, Daniel BEJANNIN, Myriam BEREIZIAT, Pascal BELLOD, Pascal DURAFOUR, Noémie HARGUINDEY, Rémi JACQUAND, Yvan NOVAKOSKI, Isabelle PAQUIER, Marilyn PECHOUX, Radhia REBAÏ, Jean-Marie VUAILLAT.

Absents : Mmes Déborah RECACHO et Marie ACKERMANN, M. Vasco FARIA

| | | |
|---------------------|-----------------|---------------------|
| Mme Déborah RECACHO | Donne pouvoir à | Mme Monique BEVAND |
| Mme Marie ACKERMANN | Donne pouvoir à | Mme Anne-Lise BONAZ |

A été nommée secrétaire de séance : M. Pascal BELLOD

Nombre de votants : 18

La séance est ouverte à 18h30

En introduction du conseil municipal une présentation de la campagne de stérilisation des chats errants par Monsieur Aymeric BECAVIN, employé au refuge du HAUT-BUGEY, est proposée aux élus.

Le refuge du Haut Bugey a pour mission, sur une vingtaine de communes de l'agglomération, le repérage de colonies de chats errants, en s'appuyant notamment sur les personnes qui nourrissent les chats, « les nourrisseurs », afin de lutter contre leur prolifération. Une fois repérés, les chats sont trappés, stérilisés et identifiés à l'aide d'une puce au nom de la Fédération 30 millions d'amis, ce qui leur confère le statut de « chat libre et protégé ». Ainsi ils ne pourront pas être euthanasiés. Certains, particulièrement plus dociles, pourront être adoptés.

Les chats sont enfin relâchés sur le lieu où ils ont été attrapés.

Les mâles sont relâchés 24 heures après leur castration et les femelles quatre à cinq jours après leur opération. La priorité est le trappage des femelles. En effet une chatte a entre 2 à 3 portées par an de 5 chatons en moyenne.

Sur Martignat, 3 à 4 chats ont été repérés, mais pas encore trappés. Mme Monique BEVAND, adjointe déléguée aux finances et ressources humaines, fait remarquer que ce chiffre est assez décevant car il avait été prévu une quinzaine de chats à stériliser. Monsieur Aymeric BECAVIN indique que la campagne sur Martignat est prévue jusqu'au 31 décembre et qu'elle reprendra courant deuxième semestre 2022.

A savoir que la SPA est déjà intervenue sur Martignat.

Afin d'être certain que les chats attrapés n'ont pas de propriétaire, le vétérinaire vérifie une seconde fois si le chat n'est pas identifié (une première vérification est faite par les agents du refuge au moment du trappage). D'où l'importance de faire tatouer ou pucer son animal.

Mme Monique BEVAND demande quel est l'intérêt de relâcher les chats au même endroit de la capture. Ils seront ainsi toujours présents et nourris par les habitants. Monsieur Aymeric BECAVIN explique qu'effectivement le problème ne se résout pas dans l'immédiat mais plutôt sur le long terme. En effet les chats stérilisés ne se reproduiront plus et à plus ou moins long terme le nombre de chats diminuera.

M. Yvan NOVAKOSKI, conseiller municipal, demande ce qu'il advient d'un chat trappé malade. Monsieur Aymeric BECAVIN indique que soit le chat est gardé par le refuge en observation dans l'attente de son rétablissement, soit, dans un cas extrême, le chat est euthanasié. A ce jour cela n'est jamais arrivé.

Mme Radhia REBAÏ, conseillère municipale, s'interroge sur la possibilité d'abandonner son chat au refuge. Il lui est répondu que c'est possible, moyennant un paiement de 100€.

Enfin, monsieur le Maire demande quels conseils à donner aux habitants. Monsieur Aymeric BECAVIN explique qu'il faut amplifier la communication en rappelant que lorsqu'une colonie de chats est repérée, il faut prévenir les services de la Mairie, qui feront ensuite remonter ces informations aux agents du refuge.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal extraordinaire du 12 juillet 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération pour désignation des délégués auprès du CNAS

Mme Monique BEVAND, adjointe déléguée aux finances et ressources humaines, explique que la commune adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale, pour le personnel des collectivités territoriales) depuis 2008.

Il est demandé un délégué choisi parmi les élus et un correspondant parmi les employés.

Le but est de promouvoir les services du CNAS auprès des agents.

Le conseil municipal,

Sur le rapport de madame Monique BEVAND, **après avoir délibéré, vote à l'unanimité et,**

DESIGNE

- Mme Monique BEVAND, Maire adjointe, membre du collège des élus
- Mme Sylvie EL KHOUTABI, membre du collège des agents.

2. Délibération pour signature de la Convention Territoriale Globale « Cadre »

Monsieur le Maire explique que la Convention territoriale globale (CTG) remplace les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ).

C'est un nouveau contrat d'engagement plus ambitieux entre la Caf et les collectivités territoriales car il se propose de couvrir tous les champs d'intervention de la Caf en matière de services aux familles.

Il part d'un diagnostic partagé.

C'est une démarche partenariale de co-construction d'un projet global de territoire.

Elle permet de renforcer le partenariat avec la collectivité locale dans des champs d'intervention partagés : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits ...

Cette convention devient le contrat d'engagement politique entre la Caf et la collectivité pour maintenir, améliorer et développer une offre de service de qualité en direction des familles sur l'ensemble du territoire, en renforçant la cohérence, la lisibilité, l'efficacité et la coordination des actions menées.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette nouvelle convention en collaboration avec la Communauté d'Agglomération et d'autres communes, et avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le conseil municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, vote à l'unanimité et, AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2021/2024.

3. Délibération sur l'exonération de la taxe foncière sur le bâti résidence principale

Mme Monique BEVAND, adjointe déléguée aux finances et ressources humaines, explique qu'avant la réforme de la taxe d'habitation, l'exonération de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) à compter de la déclaration de parfait achèvement des travaux pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation (part communale et part départementale) était de 2 ans.

Depuis la réforme de la taxe d'habitation, il y a une modification de ce dispositif d'exonération temporaire.

Pour mémoire :

Extrait de la Délibération 22/2021 du 29 mars 2021

La suppression de la taxe d'habitation entraîne une modification des modalités de vote des taux d'impositions à compter de 2021.

La garantie des ressources communales est assurée :

- par le transfert de la part départementale de Taxe Foncière Propriétés Bâties
- par la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage

Le transfert se traduit par le rebasage du taux communal de TFPB. Le taux départemental de 2020 va s'ajouter au taux communal de 2020.

Ce taux de TFPB majoré de l'ex-taux départemental devient le nouveau taux communal de référence pour 2021.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'exercice 2021.

Les taux s'établissent donc comme suit :

- *taxe foncier bâti : 10.71 % + 13.97 % (taux département affecté par réforme) = 24.68%*
- *taxe foncier non bâti : 60.62 %*

Le nouveau taux d'imposition est donc de 24,68% afin de compenser la perte de la taxe d'habitation que l'Etat ne compensera plus fin 2021.

Pour maintenir le champ d'exonération de la part départementale de la TFPB dont bénéficiait le contribuable avant la réforme, **la loi de finances 2020 impose aux communes une exonération temporaire de 40%** de la base communale imposable dès 2022.

Il est possible de délibérer pour relever ce taux d'exonération à 50%, 60%, 70%, 80% ou 90%. Sans délibération, l'exonération sera de 100%.

Simulation pour évaluer l'impact sur les finances locales :

Selon l'hypothèse que la taxe d'habitation et la déclaration de parfait achèvement soient faites en même temps.

⇒ **Exemple :**

- Valeur locative retenue 5000 € pour le calcul de la taxe d'habitation
- 2500€ pour le calcul de la taxe foncière (50%), valeur constante sur les 2 ans.

Avant réforme : Taxe habitation à 8,94% et TFPB à 10,71%

Après réforme : suppression de la taxe d'habitation et TFPB à 24,68%

| | Avant la réforme | | Après la réforme |
|--|------------------|---------------|------------------|
| | TH à 8,94% | TFPB à 10,71% | TFPB à 24,68% |
| 1 ^{ère} année | 447 € | 0 € | 0 € |
| 2 ^{ème} année | 447 € | 0 € | 0 € |
| Recettes fiscales | 894 € | 0 € | 0 € |
| Perte de ressources pour la commune : 894 - 0 | | | 894 € |

Soit une perte de 894€ de recettes fiscales pour une construction nouvelle.

Calcul du taux d'exonération :

- 40% de la valeur de la base locative ((5000 x 60%) x 50%) : soit sur 1500€

| | Option 1 | Option 2 |
|--|--------------------|---------------------------------|
| | Exonération totale | Exonération partielle à 40% sur |
| | TFPB à 24,68% | TFPB à 24,68% |
| 1 ^{ère} année | 0 € | 370 € |
| 2 ^{ème} année | 0 € | 370 € |
| Recettes fiscales | 0 € | 640 € |
| Perte de ressources pour la commune : 894 - 640 | | 254 € |

Soit une perte de 254€ de recettes fiscales à minima obligatoirement.

En conséquence le fait de voter une exonération à 40% de la base imposable correspond au scénario le moins délétère pour la commune ce qui limitera ainsi les pertes fiscales.

Le conseil municipal,

Sur le rapport de Monique BEVAND, **après avoir délibéré, vote à l'unanimité et, DECIDE** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions des bâtiments ruraux en logements, **à 40% de la base imposable** en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation,

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

- **Débats et questions**

Mme Monique BEVAND confirme que la commune reste perdante car l'état ne compense pas la perte de recette fiscale due à la suppression de la taxe d'habitation, mais le fait de limiter la réduction du pourcentage de l'exonération, minore la perte de recette pour la commune.

4. Délibération pour la nomination des régisseurs pour la régie d'avance et de recettes pour les activités périscolaires

Mme Monique BEVAND, adjointe déléguée aux finances et ressources humaines, explique que le 7 décembre 2020, le conseil municipal a délibéré pour la création d'une régie de recettes et d'avances pour les activités périscolaires.

Le conseil municipal doit désigner des régisseurs, un titulaire et un suppléant.

Le conseil municipal,

Sur le rapport de Monique BEVAND, **après avoir délibéré, vote à l'unanimité et, NOMME**

- Mme Virginie PERTREUX régisseur titulaire

- Mme Sandra BANTZE régisseur suppléant

5. Présentation des travaux

Finances, Urbanisme, Education, Vie communale, Communication, Forêts

Commission des finances

Mme Monique BEVAND, adjointe déléguée aux finances et ressources humaines, n'a rien à ajouter.

Commission des travaux, de l'urbanisme et de l'environnement

M. Patrick BERSET, adjoint délégué aux travaux et urbanisme, informe le conseil que :

- Les travaux « Grande rue » concernent un branchement de gaz pour deux maisons. Ils devraient être terminés fin de la semaine 36. En panne, un des camions de l'entreprise est resté bloqué une nuit dans la rue.
- Quelques habitants ont fait des travaux cet été sans faire de Déclaration Préalable (Cerfa n°13703*07 : disponible en Mairie). Cette démarche est obligatoire, des courriers leur ont donc été envoyés.
- L'installation d'une vingtaine de fanions pour la Saint Maurice a commencé et cible les entrées du village.
- Concernant les travaux de l'Orée du Bois, une réunion publique est prévue mercredi 8 septembre à 19h. Le cabinet Aintégra (bureau d'étude spécialisé dans l'accompagnement des projets, conception et maîtrise d'œuvre) interviendra pour informer et échanger avec les riverains sur le déroulement des opérations.
- Des agents du service des eaux de HAUT-BUGEY Agglomération sont intervenus rue de la Verpillieuse pour des réparations sur une fuite d'eau. A ce jour certains trous n'ont pas encore été rebouchés.
- Les parties communes du rez-de-chaussée de l'école Maternelle ont été repeintes et l'éclairage a été refait.
- Concernant le projet d'échange de terrain avec Monsieur ALTINTAS le bornage du terrain est prévu courant septembre.

M. Rémi JACQUAND, référent forêt espaces, demande où en est le projet d'achat de l'usine D.M.C Plastiques, 63 rue des Peupliers.

Monsieur le Maire, indique que France-Domaine a été saisie.

En effet une collectivité est tenue de consulter le Domaine pour connaître la valeur d'un immeuble qu'elle envisage d'acquérir, de prendre à bail ou de céder. La consultation du Domaine répond aux objectifs d'une plus grande transparence de l'action publique en matière immobilière et d'un meilleur contrôle de la dépense publique. Cela permet aussi d'assurer, la réalisation de ces opérations à un prix conforme au marché et, l'égalité des citoyens devant les acquisitions publiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 cette consultation est obligatoire dès que le montant de l'acquisition est à partir 180 000€ (hors droits et taxes).

Commission socio-éducative

Mme Anne-Lise BONAZ, adjointe déléguée à l'éducation, informe le conseil :

- Le centre de loisirs s'est très bien passé cet été. Il y a eu beaucoup d'animations dans le village : ateliers sur la découverte de la biodiversité et du recyclage, sur les nids d'hirondelles, sur le monde des abeilles, beaucoup de sport, du jardinage utile pour les repas des veillées, cuisinés avec les légumes plantés et récoltés par les enfants.

Monsieur le Maire tient à remercier toute l'équipe du centre de loisirs et plus particulièrement Mme PERTREUX Virginie, la responsable du centre, pour la diversité et l'intérêt de toutes les activités qui ont été proposées cet été.

- Le centre a aussi ouvert une semaine fin août. Peu d'inscrits par rapport au nombre attendu. Douze enfants ont été accueillis.
- Pour certains enfants, une pause serait bienvenue en fin de semaine. Il faudrait réfléchir à l'achat de couchettes.
- Concernant la rentrée scolaire en maternelle, il n'y a pas de changement dans l'équipe éducative et l'effectif est stable, 58 enfants.
- Un parent propose d'animer bénévolement un atelier multisports dans la salle de motricité de l'école maternelle pour des enfants de grande et moyenne section dans le cadre du périscolaire. Ce groupe sera limité à 8 enfants pour l'année (groupe fermé). La commune met donc les locaux à disposition. A ce jour la communication n'a pas encore été faite auprès des parents, en l'attente des protocoles sanitaires.
- Concernant les travaux de peinture, ils sont bien appréciés par l'équipe enseignante, les parents et les ATSEM.
- En primaire deux nouvelles enseignantes sont en poste pour l'année pour les CM1/CM2 et les CE1/CE2.
- Rappel sur l'obligation du port du masque aux alentours des écoles, notamment pour les parents lorsqu'ils attendent leurs enfants à la sortie. Une communication au niveau des parents devra à nouveau être faite (un mot dans les cahiers ?).
- Démission de l'enseignant musical de l'école primaire, monsieur Didier PONCET. En effet suite à une modification de son emploi du temps, il n'était plus en mesure d'assurer les 3heures hebdomadaires d'enseignement musical qu'il se devait de faire au sein de l'école.
- Le projet parentalité est opérationnel à ce jour.
- Le projet CLAS est en attente du recrutement d'un jeune de moins de 26 ans dans le cadre d'un CPJEPS (Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport).
- Concernant la cantine, de la place a été faite dans la grande salle de bibliothèque pour que les tous petits disposent d'un espace réservé. Dans les deux autres pièces, 45 enfants du primaire sont répartis pour une moyenne de 5 enfants par table. A ce jour, du fait de la rentrée, il y a moins d'enfants inscrits. Il faudra faire un bilan fin septembre.
- Une demande de label « Terre de jeux 2024 » a été faite par Mme PERTREUX Virginie, responsable du centre de Loisirs.

Terre de Jeux 2024 est un label destiné à tous les niveaux de collectivités territoriales et au mouvement sportif (fédérations, clubs) qui souhaitent, quels que soient leur taille et leurs moyens, s'engager dans l'aventure des Jeux Olympiques Paris 2024. Ce label est destiné à mettre en valeur leurs bonnes pratiques et à inciter à mettre encore plus de sport dans le quotidien, partout en France.

Les collectivités labellisées s'engagent à mettre en place ou déployer des programmes liés au sport. Les actions auxquelles s'engagent les collectivités sont adaptées à leur taille et à leurs moyens : des actions simples pour les plus petites communes, des actions plus élaborées pour les régions par exemple (voir sur le site : <https://terredejeux.paris2024.org/faq>)

M. Paulo CARRICO, adjoint délégué à la vie communale et aux associations, explique que la Saint Maurice est maintenue. Elle se déroulera dans de bonnes conditions sanitaires, pass sanitaire et port du masque seront obligatoires.

- Trois sites retenus : Evron / le plateau sportif / le complexe du Lange.
- Pass sanitaire pour les quatre évènements. Des bracelets sont prévus pour identifier les personnes sur toutes les activités et sur tout le week-end.
- Le défilé qui était prévu est annulé et remplacé par un lâcher de ballons.
- Les associations ont bien répondu présentes notamment pour le vendredi.
- Un bracelet à 5€ sera en vente pour les enfants pour tous les jeux.
- Il manque des bénévoles pour l'activité poneys (la surveillance des 3 animaux).
- Pour le samedi il manque 8 personnes en journée et 2 personnes le soir.
- À partir du mercredi 8 septembre les tickets seront disponibles à la vente en mairie.
- Les flyers ont été faits et vont être distribués par les élus à tous les habitants de la commune. L'affiche sera diffusée sur le panneau d'affichage.
- La dernière réunion est prévue mercredi 15 septembre avec les associations et les bénévoles afin de régler l'organisation des journées et faire les dernières mise(s) au point.
- Des polos seront distribués aux bénévoles afin qu'ils soient bien identifiés.

Commission communication

M. Daniel BEJANNIN, référent communication, informe le conseil :

- Concernant le nouveau logo de Martignat, le concours arrive à son terme fin septembre. Cinq propositions ont été reçues à ce jour.
- Le nouveau Martignat info est en préparation avec notamment au sommaire :
 - La rentrée scolaire
 - La Saint Maurice
 - L'inauguration de la voie douce
 - La campagne de stérilisation des chats errants
 - La réunion avec les riverains de l'Orée du Bois
 - L'école et la parentalité
 - L'inscription cantine / accueil de loisirs : les nouvelles modalités
 - Fête des brasseurs artisanaux
 - Inscription pour les affouages
 - CLIC

Commission des forêts et des espaces

M. Rémi JACQUAND, référent forêt espaces, explique :

- Concernant les PRS (Points Rencontre Secours), des agents du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) se rendront au niveau de l'emplacement du « panneau prototype » avec un drone afin de réaliser une vidéo de présentation pour la commission forêt et pour la réunion des maires du département de l'Ain du mois d'octobre.
- Concernant les travaux débutés le 28 avril 2021 pour l'amélioration de la desserte forestière du massif Gropsiron, le chantier a nécessité un empierrement conséquent, soit un estimatif entre 800 et 900 m³ de matériaux. La mairie a consenti à privilégier la prise de matériaux sur site. L'entreprise SNTP, en charge des travaux a dégagé par erreur plus de cailloux que de nécessaire. Ce surplus de roches ne peut être vendu par la commune pour ne pas faire concurrence aux carrières. Pour pouvoir demander le versement des subventions obtenues, il ne peut pas être laissé

sur place. Il faut donc évacuer et stocker ces pierres qui serviront ensuite à la commune pour des projets à venir (chemins, sentiers pédestres, rénovations, etc...). À ce jour, le coût du transport de ces mètres cube de roche (2500 environ) est donc à la charge de la commune. L'entreprise SNTP, qui reconnaît son erreur d'appréciation dans la quantité à prélever, propose un coût au mètre cube pour le transport de ces cailloux (dans différents lieux de stockage choisis par la commune), acceptable pour la commune. A savoir, cela va représenter une rotation d'environ 300 camions.

6. Questions diverses

- ⇒ Mme Isabelle PAQUIER, conseillère municipale, demande s'il existe une autorisation spéciale pour les chasseurs d'emprunter en véhicule tout-terrain la voie douce, plus particulièrement au niveau de la passerelle vers l'impasse des mésanges.
Monsieur le Maire répond par la négative.
- ⇒ M. Yvan NOVAKOSKI, conseiller municipal, indique qu'un balisage sur la voie douce a été mis sur une petite portion et demande s'il va être poursuivi sur toute la section sur la commune. Monsieur le Maire indique qu'à ce jour les services de la mairie n'ont pas d'information à ce sujet.
- ⇒ Il a été remonté aux services de la commune qu'en plusieurs lieux du village, des voitures sont stationnées de façon gênante. Monsieur Maire indique qu'il a lui-même eu l'occasion de laisser sur les pare-brises de certains véhicules un « petit mot » en son nom. Le but est pédagogique car il doit faire prendre conscience aux automobilistes que la voie publique est un bien commun et que de stationner « à cheval » sur un trottoir est une incivilité qui peut aussi être dangereuse dès lors qu'un enfant ou une poussette, par exemple serait obligé de descendre sur la route pour contourner le véhicule.
Si ce phénomène devenait récurrent à certains endroits, un marquage au sol serait apposé par les services techniques.
- ⇒ Mme Marilyn PECHOUX, conseillère municipale, revient sur la vitesse excessive constatée de certains vélos circulant sur la voie douce qui, du fait de son étroitesse, est source de danger pour les piétons. Ce constat fait rebondir Monsieur le Maire sur le problème de vitesse excessive des voitures et plus particulièrement à la sortie du village en direction d'Oyonnax. Des habitants ont en effet interpellé la mairie et la sous-préfecture à ce sujet. En conséquence, Monsieur le Maire est à l'initiative d'une réunion publique sur la sécurité routière qui se tiendra mardi 28 septembre à 18h30 en présence des services de la sous-préfecture et du département.

La séance est levée à 21h25

Martignat le 6 septembre 2021

Pascal BELLOD,
Secrétaire de séance

Julien ISSARTEL,
Maire

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanences

